

Interpellation de l'Union des Indépendants : Halte à l'augmentation croissante de la facture de Sécurité Riviera à la charge de la commune

Mesdames, Messieurs,

A la lecture de chaque budget ou compte de la commune, on remarque que la participation financière en faveur de l'Association Sécurité Riviera mis à la charge de la commune augmente de manière continue.

Il semble que la clé de répartition des charges figurant à l'art. 34 des statuts de l'association de communes Sécurité Riviera devrait être revue ; à l'instar de la plupart des autres associations semblables du canton, il devrait être tenu compte non pas seulement du nombre d'habitants de chaque commune, mais également du nombre d'interventions effectuées dans chaque commune. Il semble en effet que les grandes communes requièrent plus d'interventions et devraient donc plus participer au coût de Sécurité Riviera.

Nous demandons à la Municipalité d'entamer les démarches nécessaires pour une révision des statuts de l'art. 34 «répartition des charges entre les communes » allant dans le sens d'une nouvelle clé de répartition.

Nous vous remercions d'avance la municipalité de tout mettre en œuvre avec leurs collègues des communes voisine pour atteindre cet objectif rapidement.

St-Légier, le 27 novembre 2017

Pour l'Union des indépendants


Pascal Viénet

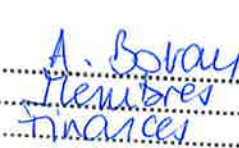








Syndic.....
Municipaux.....
Divers.....


A. Boray
Membres
Finances

R 27 NOV. 2017
Dossiers.....
 GED canevas PV archivé